

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Janvier 1876.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Tarif d'insertion pour 1876.

ARRÊTÉ.

Nous, préfet de Maine-et-Loire, chevalier de la Légion d'Honneur ;
Vu le décret du 28 décembre 1870, portant que les annonces judiciaires seront, à l'avenir, insérées aux choix des parties dans l'un des journaux publiés dans le département ;
Vu le dernier paragraphe de l'art. 23 du décret du 17 février 1852, toujours en vigueur, portant que le préfet réglera, chaque année, le tarif de l'impression de ces annonces ;
Vu les instructions de M. le ministre de l'intérieur,

Arrêtons :

- Art. 1^{er}. — Le prix d'insertion des annonces judiciaires dans les journaux du département est fixé, pour l'année 1876, à vingt centimes par ligne de trente-quatre lettres, caractère gaillarde, l'n pris pour type de justification, et à vingt-cinq centimes par ligne de quarante-cinq lettres et au-dessus.
- Art. 2. — Toutefois, et par exception, le tarif des insertions relatives aux jugements de faillites et aux convocations et délibérations de créanciers, est fixé à deux francs par chaque insertion faite suivant la formule usitée.
- Art. 3. — Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à quarante centimes. Ce prix sera réduit à trente-cinq centimes, en ce qui concerne les publications relatives aux faillites.
- Art. 4. — Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes administratifs, et notifié aux journaux du département.

En Préfecture, à Angers, le 31 décembre 1875.
Le préfet de Maine-et-Loire,
J. MERLET.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR

Renouvellement partiel de 1875.

CONVOCAION DES ÉLECTEURS

Nous, Préfet de Maine-et-Loire, chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu la loi du 21 décembre 1871, relative à l'élection des tribunaux de commerce, et le livre IV, titre 1^{er} du code de commerce ;
Le décret du 6 octobre 1869 et la loi du 3 mars 1840 ;
La circulaire de M. le ministre de la justice du 5 janvier 1872 ;
Vu la liste électorale révisée le 27 novembre dernier pour le renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce de Saumur en 1875 ;

ARRÊTONS :

- Art. 1^{er}. — Les électeurs inscrits sur la liste sus-visée se réuniront à Saumur, sous la présidence de M. le Maire de cette ville, le samedi 8 janvier 1876, dans le local du tribunal de commerce, à l'effet de procéder au renouvellement des membres dudit tribunal dont les pouvoirs expirent cette année, savoir :
M. GRATIEN, FREDERIC, juge, non rééligible ;
MM. BRIERE, JULES, LEMOINE, EUGENE, RATHIER, EMILE, juges, tous les trois rééligibles.

Les opérations électorales auront lieu aux heures et dans l'ordre ci-après indiqués :

1^o Election des juges.

Le scrutin pour l'élection des juges sera ouvert à dix heures et clos à midi.

2^o Election des suppléants.

Le scrutin pour l'élection des suppléants sera ouvert à une heure et clos à trois heures.

M. le président de l'assemblée électorale sera assisté de quatre assesseurs qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

- Art. 2. — Sont éligibles aux fonctions de juge ou de suppléant, tout commerçant, directeur de compagnie anonyme de commerce, de finances et d'industries, agent de change, capitaine au long cours et maître au cabotage, porté sur la liste des électeurs ou étant dans les conditions voulues pour y être inscrit, s'il est âgé de trente ans, s'il est inscrit à la patente depuis cinq ans, et s'il est domicilié au moment de l'élection dans le ressort du tribunal. Les anciens commerçants et agents de change seront également éligibles, s'ils ont exercé leur commerce pendant le même temps.
- Art. 3. — Nul ne pourra être nommé juge, s'il n'a été suppléant.
- Art. 4. — L'élection sera faite au scrutin de liste.
- Art. 5. — Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre égal au quart du nombre des électeurs inscrits.

Si un deuxième tour de scrutin était nécessaire, il aurait lieu, sans nouvelle convocation, le samedi suivant 15 janvier. A ce second tour, la majorité relative sera suffisante.

Fait en Préfecture, à Angers, le 21 décembre 1875.

Le Préfet, J. MERLET.

Chronique générale.

Le bruit court que le gouvernement serait résolu à interdire la vente sur la voie publique, pendant la période électorale, de tous les journaux se publiant dans les départements limitrophes du département de la Seine.

La Patrie suppose que plusieurs notabilités républicaines ont fait, ces temps derniers, de pressantes démarches auprès du général de Ladmirault, pour qu'il se montrât à l'avenir plus tolérant en matière d'autorisation de journaux. A l'appui de leurs démarches, ces solliciteurs intéressés ont fait valoir la proximité des élections et la nécessité d'éclairer les électeurs en restreignant les entraves opposées à la liberté de la presse. Mais on considère comme peu probable que le général de Ladmirault, qui est en parfait accord avec le vice-président du conseil, se laisse convaincre et qu'il accorde aucune autorisation nouvelle.

Le bruit a couru à la Bourse que des complications venaient de se produire en Egypte. L'Angleterre aurait même donné l'ordre à six frégates, en station dans la mer des Indes, de se rendre par la voie du canal de Suez en Egypte. Comme il y a toujours un peu d'agiotage dans les nouvelles d'Egypte, il faut se méfier de celle-ci, comme des autres, et attendre avant d'y croire.

Une seule chose est vraie : c'est que le khédive a nommé un ministre du commerce (emploi nouveau), et que Nubar-Pacha, ministre des affaires étrangères, jusqu'ici seul chargé des affaires commerciales, a donné sa démission, ne voulant pas accepter une diminution dans ses attributions.

On parle aussi d'une réponse un peu cavalière, que le vice-roi aurait adressée *ab irato* à M. Cave, le représentant financier de l'Angleterre. Mais nous ne doutons pas que tout cela ne parvienne à s'arranger promptement.

L'Indépendance belge a reçu l'information suivante de son correspondant de Paris :

« Ce matin, seraient parties du ministère de l'intérieur, pour tous les préfets et sous-préfets, des instructions électorales, qui ont pour but d'organiser la candidature officielle partout. Les fonctionnaires de tous ordres, les fonctionnaires les moins politiques, doivent être convoqués aux sous-préfectures pour y être stylés. Le mot d'ordre est de soutenir par les procédés connus de l'Empire tous les candidats du centre droit, c'est-à-dire les orléano-bonapartistes qui prennent le titre de candidats de « l'union conservatrice. »

REVUE ÉLECTORALE.

ELECTIONS SÉNATORIALES.

Les lois constitutionnelles ont fermé la porte électorale au mandat impératif ; voici qu'il rentre par la fenêtre. Il nous arrive de tous côtés que les comités républicains posent les conditions suivantes aux aspirants à la candidature sénatoriale :

« Les candidats républicains aujourd'hui, et plus tard les sénateurs, s'engagent à ne jamais voter pour la présidence du Sénat ou la présidence de la République en faveur d'un des membres d'une famille ayant régné sur la France ; — et à ne contracter aucune alliance parlementaire avec tels ou tels groupes non républicains de la Chambre ou du Sénat sans l'assentiment des commissions désignées par les comités. »

Les dossiers électoraux parvenus au ministère de l'intérieur, tant pour le Sénat que

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Souvenirs de collège.

L'ÉGLISE ROMAINE.

(Suite.)

Il ôta son cigare de sa bouche, et, faisant une grosse voix, comme l'ancien curé de Sainte-Luce quand nous dormions au sermon et qu'il nous menaçait de l'enfer :

— Jeune enfant, approchez !
Comment vous nommez-vous ?

Je ne savais que répondre, et je me disposais à fuir, quand l'homme couché, imitant à s'y méprendre la voix claire et perçante d'un enfant de chœur, cria du fond de son chapeau qui lui couvrait la figure :

— J'ai nom Eliacin.

Puis, reprenant son ton de voix ordinaire, il dit, toujours du fond de son chapeau :

— Vieux Cazan, qu'en penses-tu, n'ai-je pas bien donné la réplique ?

— Tais-toi, si tu le peux, lui dit le dessinateur ; il ne s'agit pas ici de réplique, et tu épouvantes ce jeune indigène.

J'avais laissé tomber d'effroi mon mouchoir et ma casquette, et mes mains s'enchevêtraient gauchement dans ma ceinture de cuir.

— Oh ! mon Dieu ! un indigène, s'écria l'autre en affectant un effroi comique... pas anthropophage, j'espère !

Il se leva alors sur son séant, et se mit à me regarder avec des yeux que j'aurais beaucoup mieux aimés s'ils eussent été moins pétillants de malice.

Je dois dire cependant qu'il n'avait pas l'air méchant.

Les étrangers se mirent alors à rire tous les deux, ce qui ne contribua pas peu à me faire perdre le peu de sang-froid qui pouvait me rester.

Ils eurent pitié de mon ahurissement, et celui qui dessinait me dit avec bonté :

— N'aie pas peur, approche, nous ne voulons pas te faire de mal. Peux-tu me dire ce que c'est que les tourelles que l'on aperçoit à gauche, derrière le rideau de peupliers ?

— C'est la Cloutière, le château de M. Robin.

— Robin des Bois ? dit l'autre, qui s'était recouché.

— Voyons, Octave, laisse cet enfant tranquille ; tu vois bien qu'il n'est pas de force à te répondre,

et que tu n'as pas grand mérite à l'interloquer.

— Tiens, me dit-il, en se penchant de côté pour me laisser regarder, connais-tu cela ?

— Oh ! m'écriai-je en joignant les mains d'admiration, la tour carrée, la sous-préfecture, et le clocher, mon beau clocher, tout y est !

L'artiste fut touché de mon admiration naïve. Tout en taillant un crayon, il me regardait avec attention :

— Est-ce que tu aimerais à dessiner ?

— Je ne sais pas !

— Veux-tu essayer ?

— Je n'oserais pas !

— Ah ! tu as honte, je vois cela. Est-ce mal, ce que je te propose ?

— Oh ! non, Monsieur.

— Eh bien, tu peux toujours essayer ; il n'y a de honte qu'à faire le mal : loge-toi cela dans la mémoire... Que venais-tu faire ici, quand tu es arrivé comme une bombe ?

— Je venais regarder cela, lui répondis-je en étendant le bras pour désigner toute la vallée de l'Indre, et surtout la colline où se dressait le clocher comme le mâle d'un grand navire.

— Alors tu aimais à regarder cela ?

— C'est si beau !

Cette fois il se tourna tout à fait de mon côté, et me regarda avec curiosité. L'autre se redressa et fit comme lui. Ils échangèrent un coup d'œil.

Je crus comprendre que mon accent d'admiration sincère les avait touchés. En tout cas, celui qui s'appelait Octave cessa de me persiffler.

— Si tu trouves cela si beau, dit le monsieur qui s'appelait Cazan, il faut apprendre à dessiner.

— Il y a bien un maître de dessin au collège, mais ma tante n'est pas assez riche pour me faire donner des leçons.

— Eh bien, tu te passeras de leçons. Je vais te montrer comment il faut s'y prendre.

XVIII.

Alors, malgré ma résistance, il me fit asseoir sur la grosse pierre, à sa place, et, étalant une belle feuille de papier sur son carton :

— Commence, me dit-il.

Je ne savais par où commencer.

— Empoigne-moi ce clocher, puisque tu l'aimes tant !

Et alors, avec une patience inépuisable, il me guidait, me reprenait, rectifiait mes erreurs qui étaient nombreuses, m'expliquait la perspective si clairement qu'il me semble entendre encore ses paroles.

Je regardais quelquefois du coin de l'œil M. Octave, qui s'était rapproché de nous. Je m'attendais à chaque instant à quelque quolibet. Rien. Il suivait l'opération avec un intérêt véritable, et approuvait souvent d'un signe de tête.

pour l'Assemblée législative, dépassent aujourd'hui le nombre de douze cents. Voilà une rude besogne pour les employés chargés chaque jour de compléter ces dossiers par l'adjonction des lettres, journaux, circulaires, etc., etc., qui arrivent à chaque instant des quatre-vingt-six départements.

La période électorale est commencée. Les futurs sénateurs ou plutôt les candidats sénateurs s'agitent. Chacun pèse ses chances, calcule ses petits et grands moyens et dispose ses batteries pour atteindre le but.

Ce n'est pas une petite entreprise que de faire le siège du fauteuil sénatorial. La tactique électorale est presque devenue, quant aux difficultés à vaincre, à la hauteur de la tactique militaire : c'est là un des tristes présents du suffrage universel.

Le parti radical recommence à inonder littéralement les campagnes de petites brochures pour recommander aux paysans de ne choisir pour candidats aux élections qui vont avoir lieu que des hommes éprouvés et même compromis pour la cause républicaine.

Le citoyen Naquet a, paraît-il, manifesté l'intention de se présenter à Belleville concurrentement avec M. Gambetta. On assure même que tous les efforts tentés pour lui faire abandonner ce projet ont été inutiles.

Dans le département d'Indre-et-Loire, dit le *Messageur*, deux candidats ont déjà posé leur candidature : M. Branicki et M. Houssard. La circulaire du premier est loin d'être incolore et insipide, elle a tous les parfums de l'Empire avec l'antipathie pour la monarchie traditionnelle ; la circulaire du second ne dit rien de tout cela : si la parole est d'argent, le silence est d'or. M. Houssard s'est rappelé avec assez d'à-propos ce vieil adage, nous ne lui en savons pas mauvais gré.

Nous attendons que les autres candidats (car il y en a d'autres) prennent la parole pour dire notre appréciation sur la politique émise par eux. Ce moment ne saurait se faire attendre.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Nous pouvons donner comme certain que M. Bourbeau, président du conseil général, et M. le général de Ladmirault, gouverneur de Paris, ancien sénateur, ont accepté la candidature au Sénat qui leur a été offerte pour le département de la Vienne.

» Personne n'a oublié les services civils et militaires rendus par M. Bourbeau et M. le général de Ladmirault ; le premier dans toutes les fonctions dont il a été investi par ses concitoyens ; le second sur les champs de bataille où il a glorieusement combattu pour le drapeau de la France. Le devoir de ceux qui ont quelque souci de l'intérêt et de

la gloire de leur pays, est d'envoyer siéger à la Chambre haute les deux hommes éminents dont le département de la Vienne a le droit d'être fier. »

A défaut d'un manifeste de l'Union républicaine, nous avons une lettre de M. Gambetta ; — le radicalisme légal, politique, diplomate, après la République douteuse qui se qualifie « conservatrice, » et la République modérée, qui prend pour devise : Propriété, Famille, Religion. La vraie République ne dit rien. M. Naquet et ses amis se repentent sans doute d'avoir trop parlé cet automne.

Cette lettre de M. Gambetta est adressée à un conseiller municipal de Cahors, sa ville natale.

Voici le texte publié par le *Republicain du Lot* :

« Paris, 31 décembre 1875.

» Mon cher ami,

» L'Assemblée élue le 8 février 1874 vient enfin de voter la dissolution et de décréter la loi qui convoque la nation dans ses comices pour procéder à l'élection des hommes qui devront siéger dans les deux Chambres instituées par la Constitution républicaine du 25 février 1875.

» Le moment n'est pas venu de juger l'Assemblée, les partis qui l'ont déchirée, ni les actes qui se sont accomplis sous son impulsion et sous sa responsabilité. Ce sera l'œuvre ultérieure de l'impartiale histoire.

» On peut dire toutefois que, si on la juge sur les résultats de son œuvre et non sur ses intentions, l'Assemblée nationale obtiendra les circonstances atténuantes de la postérité.

» Elle a voulu, en effet, ruser avec le souveraineté nationale et le suffrage universel, et ils sortent l'un et l'autre intacts et respectés ; elle a tenté de rétablir la monarchie, et elle a abouti à la République légale ; elle a cherché à asservir par avance la démocratie en instituant une Chambre haute qui devait être comme le refuge et la citadelle des politiques de la réaction. Les profonds tacticiens qui avaient inventé cette belle machine sont vaincus ; la citadelle nous appartient et nous y avons mis garnison. Les vœux du pays sont réalisés : la Chambre est dissoute ; la République est proclamée le gouvernement légal de la France, et ce Sénat tant redouté se présente comme le gardien tutélaire du parti républicain.

» C'est au suffrage universel maintenant qu'il appartient de poursuivre et de compléter l'œuvre de ses mandataires. C'est à lui désormais qu'incombe l'honneur et la charge de se défendre, de se protéger, de se gouverner lui-même. Il a à choisir des sénateurs, des députés. De ces choix vont dépendre le repos, la sécurité, la paix intérieure et extérieure, la grandeur même de la France.

» Il est donc nécessaire que, dans chaque département et dans chaque fraction d'arrondissement, tous les bons citoyens se pénètrent du sentiment de leur responsabilité et se préparent à agir, pour le service de

leurs convictions politiques, sur les choix et la détermination de leurs concitoyens.

» Je sais trop bien, depuis cinq ans, les sacrifices de résignation et de patience qu'ont coûtés à toute la population la prolongation d'un pouvoir hostile, équivoque et tracassier, pour douter que, de toutes parts, on ne se dispose avec activité aux luites et aux salutaires agitations de la période électorale. Les nouvelles qui arrivent de tous les points du territoire démontrent que la France est majeure et qu'elle est levée pour reprendre la possession de ses affaires. Il n'en est pas moins vrai que çà et là, il existe certains départements où l'esprit politique est encore trop assoupi et où, faute de cohésion, les serviteurs de la démocratie républicaine ignorent et leur force et leur nombre. Je crains, peut-être à tort, que notre cher département du Lot n'appartienne encore à cette dernière catégorie, et, cependant, que d'éléments d'activité ! que de ressources matérielles et morales ! que de bonne volonté, que de capacités ! en un mot, que de forces perdues !

» Ce qui vous manque, c'est l'unité et la concentration, une bonne règle de conduite et un prosélytisme à toute épreuve. Vous pouvez, vous devez en quelques jours refaire l'union, grouper vos forces et porter à la connaissance de tous votre programme politique. Vous obtiendrez la cohésion en formant, au chef-lieu du département, un comité central contenant les représentants autorisés de tous les arrondissements. Vous les associerez dans ce programme commun : la défense énergique de la Constitution républicaine du 25 février, — la guerre implacable à toute entreprise de restauration monarchique ou princière, — l'ajournement de la révision en 1880, basée uniquement sur l'amélioration des institutions républicaines. Il vous restera dès lors à voir et à réunir les électeurs sénatoriaux, à leur démontrer, par l'analyse de la Constitution elle-même, le tableau politique de la France, les exigences de la situation extérieure, la nécessité, non-seulement pour tout républicain et pour tout démocrate, mais pour tout patriote, de défendre et de protéger la République.

» Vous leur direz que la France, étant une indestructible démocratie, n'a le choix qu'entre une démocratie avilie et corrompue sous la main d'un maître, et une démocratie libérale réalisant la formule du gouvernement du pays par le pays lui-même.

» A ce titre, vous ferez éclater à tous les yeux que les vrais, les seuls conservateurs sont les défenseurs du régime actuel, et que les fauteurs d'anarchie et de désordre sont dans les rangs de ses ennemis.

» Nos populations sont positives et pratiques ; le bon sens n'exclut pas chez elles la finesse. Amoureuses avant tout de stabilité et de travail, elles comprendront promptement de quel côté se trouve la sécurité et de quel côté sont les risques et les aventures.

» Vous choisirez donc, pour le Sénat comme pour la Chambre des députés, des républicains sincères et loyaux, non pas que je veuille que vous regardiez à la date

et à l'origine de leurs convictions ; — la fermeté, le désintéressement, l'autorité du caractère, l'honorabilité, voilà des conditions qu'il faut exiger de vos candidats. Les noms ? C'est au comité, non à moi, de les proposer.

» Les candidats, d'ailleurs, ne vous feront pas défaut, et aujourd'hui il n'en sera pas comme au 8 février 1874, où tout s'est fait à la hâte, au milieu des ténèbres, dans la terreur causée par la guerre et l'invasion. On pourra comparer, analyser, choisir les meilleurs entre les hommes, ce qui est, à proprement parler, faire une élection.

» Il vous appartient, mon cher ami, de répandre autour de vous ces idées qui sont les vôtres, de grouper vos amis, de les amener de votre propre esprit, de ne vous laisser arrêter ni par les appétits personnels de quelques-uns, ni par l'inertie de quelques autres, et de marcher résolument en avant. Votre exemple sera contagieux, je n'en doute pas, et, grâce à tous ces efforts réunis, nous pourrons enfin arracher notre département à l'odieuse pression exercée sur lui par les créatures du Deux-Décembre. Il est temps de le ramener à sa véritable tradition, toute de liberté et de progrès, et de ne pas permettre plus longtemps que le pays des Cavaignac soit le dernier asile des Poléons.

» Salut fraternel.

» LEON GAMBETTA.

Histoire de l'année 1875.

MARS.

Le 1^{er}. — Renouvellement du bureau de la Chambre. M. Buffet est réélu président. La gauche obtient un vice-président de plus par la nomination de M. Ricard à la place de M. Benoist-d'Azy. — Massacres de nos-Ayres.

Le 2. — Retour de M. Buffet. On assure qu'il accepte la mission de former le nouveau cabinet.

Le 3. — On annonce que M. Buffet s'est mis d'accord avec M. Dufaure pour le programme d'un nouveau ministère qui n'est d'ailleurs, rien moins que trouvé.

Le 4. — Tout, dit-on, est sinon rompu du moins arrêté, le maréchal persistant à vouloir dans le nouveau ministère des membres de la minorité.

Le 5. — M. Buffet résigne son mandat, mais il le reprend, à la suite d'une entrevue de M. Dufaure avec le maréchal. Négotiations.

Le 6. — Troisième lecture du projet de loi sur la dynamite. — Mort de M. Mathieu le doyen des astronomes français. — Inauguration de la première loge de Francs-Maçons à Rome.

Le 7. — Troisième délibération sur les cadres. — Toujours pas de ministère.

Le 8. — Suite de la troisième délibération sur la loi des cadres.

Le 9. — L'Assemblée, grâce à M. Mauguin, revient sur le vote des deux capitaines par compagne. Il n'y en aura qu'un seul comme devant.

Il nous entourait cependant de gros nuages de fumée qui me faisait un peu tousser ; mais je ne songeais guère à m'en plaindre.

Quand j'y repense maintenant, je ne puis m'empêcher de m'écrier : « Quelle merveilleuse chose que la sympathie ! »

Voilà deux hommes que je n'avais jamais vus de ma vie ; ma présentation avait été passablement grotesque, et leur accueil plus que décourageant. Ils m'ont jugé favorablement sur un mot qui partait du cœur, ils m'ont dit de bonnes paroles, ils m'ont donné confiance en moi-même, et me voilà babillant sans m'en apercevoir, moi qui, devant des étrangers surtout, ne puis jamais prononcer trois paroles sans bredouiller.

J'allais, j'allais, stimulé par leurs questions, et je leur disais, sans hésiter sur le choix d'un mot, des choses que je n'avais jamais dites à personne, que je ne m'étais jamais dites à moi-même.

— Te souviendras-tu bien de tout ce que je t'ai dit ? me demanda mon professeur.

— Je m'en souviendrai toujours, répondis-je avec un élan de reconnaissance.

— Alors, tu peux marcher seul. Ah ! j'allais oublier... il te faut du papier et des crayons... Non ! pas cela, dit-il en s'adressant à son compagnon qui faisait le geste de porter la main à sa poche.

Il se mit à fouiller dans un sac qu'il avait dé-

posé à terre, et en tira une poignée de crayons. L'autre me mit aussitôt sur les genoux une autre poignée de crayons.

— Voici maintenant un album, dit M. Cazan ; il est tout blanc : je n'y vois guère qu'un croquis ; ce n'est pas la peine de l'ôter, au besoin il te servira de modèle.

L'autre tira de son sac un album et me le tendit. Je croyais rêver, et j'avais les larmes aux yeux. Je n'osais surtout accepter des présents si considérables.

— Entre artistes, cela s'accepte toujours, me dit en souriant mon professeur, qui avait vu mon hésitation.

Tirant alors sa montre :

— Maintenant il est temps que nous partions ; la voiture de Tours va passer dans une minute au bas de la côte. Adieu, mon bonhomme, peut-être au revoir. Allons, encore une poignée de main.

Nous échangeâmes de cordiales poignées de main, et je les vis descendre le sentier qui mène à la route de Tours.

M. Cazan se retourna deux ou trois fois et me fit de la main de petit signes d'amitié. M. Octave faisait le moulinet avec son bâton, et chantait à tue-tête sur un air de complainte :

Est-ce toi, chère Elise ? ô jour trois fois heureux !
Que béni soit le ciel qui te rend à mes vœux !

XIX.

Quand je racontai mon aventure à ma tante, son nez se pinça subitement, ce qui était chez elle un signe certain de défiance et de mécontentement.

Dans le vocabulaire des bonnes gens de certaines petites villes, *artiste* est synonyme de *vaurien* ; et ma tante ne pouvait pas supposer que la rencontre d'un artiste pût jamais faire grand bien à personne.

Il me fallut raconter l'entretien par le menu, et tout le temps que je parlai, ma tante me regardait en face d'un air triste et soucieux.

Si je m'arrêtais dans mon récit elle me pressait impérieusement de continuer ; si je me laissais aller au charme de mes souvenirs :

« Tu parles ! tu parles ! disait-elle : je ne t'ai jamais vu dans un pareil état. Bien sûr qu'ils t'ont monté l'imagination. »

Je lui montrai ensuite les crayons un à un ; puis elle assujettit solidement ses lunettes sur son nez et se mit à feuilleter les albums.

Comme elle n'y découvrit aucun piège, du moins aucun piège visible, elle me les rendit à regret, et me dit la première parole un peu dure qu'elle m'eût jamais dite.

— Voilà les objets ! j'espère au moins que cela ne servira pas à te rendre encore plus paresseux.

J'étais bien triste de voir ma tante si sévère pour

des hommes qui s'étaient montrés si vraiment bons pour moi.

A tout ce que je pouvais lui dire, elle répondait : « D'où les connais-tu, après tout ? » et je ne savais que répondre.

Je n'osais pas d'ailleurs la contredire ouvertement, de peur de lui faire de la peine.

Au fond de mon cœur, je protestais, et je pouvais m'empêcher de les aimer, non pour les cadeaux qu'ils m'avaient faits, mais pour les questions d'intérêt qu'ils m'avaient données.

Et puis, et puis ils m'avaient relevé à mes propres yeux. Cela ne me donnait ni orgueil ni vanité, mais une certaine confiance qui devait tourner au profit de mon travail.

Où, à partir de ce jour, mon labeur de tous les jours me sembla non pas plus attrayant, mais plus tolérable.

Les jeudis et les dimanches, je m'escrimais dessiner des vues passablement informes de Saint-Luce et de l'église romane. Je pris cette dernière successivement de Mauvières, des coteaux de Bessy, de la route de Tours, de près avec les débris de loin dans l'ensemble du paysage.

Je m'enhardis jusqu'à dessiner l'intérieur de tous les coins je prenais des vues nouvelles.

(La suite au prochain numéro.)

Le 10. — L'Agence Havas annonce que le ministère est constitué comme il suit : Vice-président du conseil et intérieur, M. Buffet; affaires étrangères, M. Decazes; justice, M. Dufaure; finances, M. Léon Say; agriculture et commerce, M. de Meaux; instruction publique, M. Wallon; guerre, M. de Cissey; marine, M. de Montaignac; travaux publics, M. Caillaux.

Le 11. — Le Journal officiel confirme la fin de la crise, en publiant la liste des nouveaux ministres, qui est conforme à celle de l'Agence Havas. — Réception de M. Caro à l'Académie française.

Le 12. — Programme du cabinet lu à l'Assemblée par M. Buffet.

Le 13. — Vote définitif de la loi des cadres.

Le 14. — Négociations entre les groupes de la majorité pour le choix du nouveau président de l'Assemblée. On tombe d'accord sur le nom de M. d'Audiffret-Pasquier.

Le 15. — M. d'Audiffret-Pasquier est nommé président de l'Assemblée nationale. — Mort de M. Warnier, député de l'Algérie. — Sont nommés sous-secrétaires d'Etat : MM. Albert Desjardins, à l'intérieur; Bardeux, à la justice; Passy, aux finances.

Le 16. — Allocution de M. d'Audiffret-Pasquier, président de l'Assemblée nationale, très-applaudie par les gauches. — Nomination de M. Duclerc à la vice-présidence. — Nomination de la commission Maltre relative à la prorogation de l'Assemblée.

Le 17. — Vote de l'amendement Tirard, qui invite le gouvernement à réviser les pensions offertes aux anciens fonctionnaires de l'Empire, les prétendus infirmes.

Le 18. — L'Assemblée décide qu'elle se prorogera du 21 mars au 11 mai. — Mort du docteur Cavelier, médecin inspecteur et membre du conseil de santé des armées.

Le 19. — Nomination de la commission Courcelles (suppression des élections partielles). Sept membres sont favorables et huit contraires à la proposition. — Nomination de la commission de permanence; majorité républicaine.

Le 20. — L'Assemblée se sépare sans avoir prononcé sur la proposition Courcelles.

Le 21. — Inauguration du temple des anabaptistes à Rome.

Le 22. — Réunion de la commission de permanence. — Inauguration du monument de Manin à Venise. Discours de M. Henri Martin.

Le 23. — Mort de M. de Jarnac, notre ambassadeur à Londres. — Mort de M^{me} Ancelet.

Le 24. — M. Buffet reçoit, au ministère de l'intérieur, tous les chefs des services civils et militaires dépendant de son administration. Il fait l'éloge de la gendarmerie.

Le 25. — Première ascension, à Bordeaux, du ballon le Zénith, monté par MM. Sivel, Crocé-Spinelli et Gaston Tissandier.

Le 26. — Mort d'Amédée Achard.

Le 27. — Mort d'Edgar Quinet et d'Agri-col Perdiguier.

Le 28. — Le Journal officiel publie un décret qui convoque les électeurs des huit cantons de Sceaux et de Saint-Denis à l'effet de nommer leurs représentants au conseil général de la Seine, conseil dont les pouvoirs ont été prorogés indéfiniment par un vote de l'Assemblée, le 15 mars.

Le 29. — Décret qui nomme trésorier-payeur de l'Aude M. Feraud, préfet honoraire des Hautes-Pyrénées.

Le 30. — Deuxième ascension, à La Vilette, du ballon le Zénith.

Le 31. — Le Times publie la circulaire de M. Dufaure aux procureurs généraux dont on attend vainement depuis plusieurs jours l'insertion au Journal officiel, grâce à M. Buffet qui la trouve trop républicaine.

[A suivre].

Chronique Locale et de l'Ouest.

Recrutement. — Tirage au sort de la classe de 1875.

L'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1875 commenceront le 1^{er} février prochain et s'effectueront, à la Mairie de chaque chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur, aux jours et heures ci-après :

Montreuil-Bellay, le mardi 1^{er} février, à 10 heures du matin.

Saumur (sud), le mercredi 2 février, à 8 heures 1/2 du matin.

Vihiers, le jeudi 3 février, à 11 heures du matin.

Saumur (nord-est), le vendredi 4 février, à 8 heures 1/2 du matin.

Saumur (nord-ouest), le vendredi 4 février, à midi.

Gennes, le samedi 5 février, à 10 heures du matin.

Doué, le lundi 7 février, à 10 heures du matin.

Les déclarations pour les chevaux et voitures doivent être faites à la Mairie de Saumur, bureau des contributions, avant le 16 janvier.

Celles pour les cercles, sociétés et billards, avant le 31.

Il n'y a pas lieu à renouvellement pour celles faites et qui ne comportent aucune modification.

Depuis deux jours, la température a subi un fort abaissement. La nuit dernière, le thermomètre est descendu à 5 degrés au-dessous de zéro. Le ciel s'est couvert, et, dans la matinée, une légère couche de neige a blanchi la terre.

Un décret, publié au Journal officiel, convoque pour le 16 janvier, conformément à la loi, les conseils municipaux pour élire les délégués chargés des élections au Sénat. Le décret contient différentes dispositions relatives aux scrutins. L'Officiel publie encore une longue circulaire du ministre de l'intérieur adressée aux préfets et relative aux élections des délégués des conseils municipaux.

LA FÊTE DES ROIS.

C'était hier, 6 janvier, la fête de l'Épiphanie ou des Rois, qui rappelle le jour où les trois Mages vinrent adorer le Christ, et que l'on célèbre le dimanche suivant dans nos contrées.

En France, cette fête a conservé toute sa popularité, et l'antique usage de manger en famille le gâteau traditionnel ne paraît pas près de s'éteindre. Dans la Beauce, on soupe généralement la veille des Rois. Le président du repas est toujours la personne la plus considérable d'entre les convives. Avant d'entamer le gâteau, on fait mettre à table un jeune garçon et, la première part une fois coupée, le président dit : *fêbe* (les fèves); l'enfant répond en se levant : *Domine*. Cette part est mise en réserve et on la donne au pauvre qui vient la demander.

En Bretagne et en Normandie, la fête des Rois offre encore un caractère patriarcal.

A la chute du jour, les enfants du village se rassemblent sur la place publique. Chacun d'eux est armé d'une longue gaulle à l'extrémité de laquelle est attachée une demi-botte de paille ou de chanvre. Cela s'appelle une *moraine*. Dans d'autres localités, cette gaulle porte le nom de *mouline*.

La troupe enfantine, portant la moraine sur l'épaule, se dirige, sous la conduite des parents, vers une colline prochaine. En tête marche le ménétrier du village; les jeunes garçons et les jeunes filles suivent.

Dès qu'on est arrivé au lieu désigné, on met le feu à la paille ou au chanvre des moraines, que les enfants font tourner dans l'air, aux cris mille fois répétés de :

Adieu, Noël ! Adieu, les Rois !
Vous reviendrez dans douze mois
Sur un petit cheval de bois.

C'est un spectacle à la fois curieux et pittoresque que présente la Normandie la veille des Rois. Toutes les collines sont pour ainsi dire illuminées et, dans les vastes plaines, les feux apparaissent de distance en distance.

Cela dure une heure environ, et chacun regagne son logis qui, ce soir-là, réunit tous ses membres absents. On tire le gâteau traditionnel et la nuit s'achève au milieu des gais propos d'un festin qu'anime la plus franche cordialité.

ANGERS. — Le Petit Journal annonçait mardi que Roch, l'exécuteur des hautes-œuvres, était en route pour procéder à l'exécution du condamné à mort, Massé.

Cette nouvelle, dit le Patriote, est complètement fautive. Ce qui est vrai, c'est que la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Massé, et que le Président de la République ne s'est pas encore prononcé sur le recours en grâce. Mais ce que nous constatons avec peine, c'est que depuis plusieurs jours, déjà, le public ordinaire de ces tristes spec-

tacles se donne rendez-vous devant la porte de la prison et remplit les cabarets environnants, attendant avec impatience le moment où il lui sera donné d'assister au dénouement de ce lugubre drame.

On lit dans le Patriote :

« Nous apprenons qu'un groupe d'ouvriers mécaniciens s'occupe d'organiser une caisse de retraite pour les ouvriers âgés de soixante ans, ou atteints, avant cet âge, d'infirmités graves les mettant hors d'état de travailler.

» Ce projet, qui remonte déjà à un an, est sur le point d'aboutir.

» Nos félicitations et nos meilleurs vœux aux organisateurs. »

TOURS. — Mardi soir, la rampe du Café de la Ville était entièrement illuminée. Les promeneurs s'arrêtaient pour entendre la musique militaire qui jouait de temps à autre, dans la salle du premier étage de l'établissement, et chacun devisait sur les motifs de cette fête militaire.

C'étaient MM. les officiers du 43^e bataillon de chasseurs qui offraient, comme d'usage, un punch aux deux officiers nouvellement promus au corps, M. Patrice de MacMahon, fils de M. le Maréchal-Président de la République, et M. Marchesné.

La veille de Noël, un disciple de Saint-Hubert habitant Montbazou (Indre-et-Loire) chassait dans la commune de Sorigny. Tout à coup un lapin lui part sous les pieds et va se réfugier dans un orme creux avant d'avoir essuyé la décharge du chasseur. Que faire ? M. G. trouve un expédient. Il allume une assez forte poignée de paille au pied de l'arbre, et s'éloigne de quelques pas. Le lapin n'en bouge, mais le vieil orme s'enflamme. Angoisses indéfinissables du Némrod si mal inspiré, pas d'eau sous la main. Désespéré, il abandonne l'arbre à son sort. Le garde-champêtre survient, et avertit le propriétaire. Le dommage est estimé 35 fr.

Voilà une bûche de Noël qui a coûté assez cher. Il est vrai qu'elle a duré 48 heures.

Samedi dernier, un douloureux accident est arrivé au château de la Prioré, commune de Saint-Ellier (Mayenne).

Le nommé Léon, Pierre, âgé de 37 ans, garde particulier de M^{me} la comtesse de la Villegontier, après avoir dîné au château avec les autres domestiques, prit son fusil et se rendit au bourg de Saint-Ellier, pour y retrouver sa femme qui était allée passer la journée chez ses parents.

Ils rentrèrent chez eux vers les six heures du soir. La porte ouverte, la femme Léon se mit en devoir d'allumer une chandelle, tandis que son mari désarmait son fusil. Par malheur, en pressant la détente d'un des chiens pour le mettre en repos, le coup partit et la charge alla frapper la femme Léon au-dessous du sein gauche.

La malheureuse femme tomba en disant : Oh ! mon Dieu ! je vais mourir. Léon, terrifié de l'épouvantable accident dont il était la cause, sortit en criant : Au secours ! au secours ! Le régisseur et les domestiques du château accoururent et s'efforcèrent de prodiguer des soins à la victime, pendant qu'on allait, en toute hâte, chercher M. Bricard, médecin à Montaudin. Celui-ci, étant arrivé, s'empressa d'examiner la blessure et déclara qu'elle était mortelle. Le coup avait porté entre les deux dernières côtes et traversé les intestins.

Le lendemain, à midi, la femme Léon expirait après de cruelles souffrances. Elle était âgée de 31 ans.

Questions usuelles. — Un de nos abonnés nous demande quel est, d'après les dernières conventions, le tarif des dépêches télégraphiques pour la Russie, pour Moscou notamment.

Réponse. — Pour dix mots le prix de la dépêche est 6 fr. 60.

Les nombres ne sont admis qu'en toutes lettres; les dépêches doivent être adressées bureau restant ou à domicile dans le lieu d'arrivée; on ne peut affranchir la réponse d'une dépêche ni l'adresser à plusieurs destinataires. Pour donner à une dépêche le caractère d'un avis télégraphique, les deux mots : avis télégraphique, doivent être écrits en marge de l'original; les avis télégraphiques ne donnent lieu à aucun remboursement en cas de perte ou retard; les dépêches sont remises à destination, ouvertes

et non fermées comme en France; une dépêche urgente a la priorité sur les autres dépêches privées, mais elle paie triple taxe et il faut que la mention : urgente, soit placée en marge de l'original; ce mot compte dans le texte.

La dépêche ordinaire de 20 mots coûte 11 fr.

Faits divers.

La plus importante maison de banque commerciale d'Elbeuf vient de suspendre ses paiements. Le passif s'élève à 15 ou 16 millions.

Quelques aperçus de la Vie parisienne sur les toilettes du moment :

Une toilette type, c'est celle-ci : la jupe trainante en pékin rose et marron, garnie de deux volants unis de velours marron, la tunique en cachemire de l'Inde rose pâle, garnie à l'espagnole de très-hautes franges mélangées de soie et chenille marron, la poche de côté en velours marron avec des passementeries et les glands de chenille; des cordages marron relevant la jupe de cachemire de l'Inde, qui est à plis plats par derrière; un corsage de cachemire de l'Inde à ceinture de velours marron, fermée par une agrafe d'argent Renaissance; les manches, moitié cachemire et moitié pékin, agrémentées d'une passementerie de chenille en soie, fine comme une dentelle, le grand col marin en pékin bordé de passementerie marron; la capote bébé en velours épinglé rose, à bordure de peluche marron; la veste en cachemire de l'Inde, chamarrée de passementeries et de franges comme la robe; le tout enveloppé dans une pelisse de loutre. Quand on retire la pelisse, vous voyez l'effet.

Dernières Nouvelles.

Le Times a annoncé dans une dépêche de Paris que le gouvernement français avait informé l'Autriche qu'il adhérerait sans réserve à la teneur de la note du comte Andrassy.

Nous croyons savoir que les nouvelles contenues dans la dépêche du Times devançant pour le moins les événements.

Les négociations diplomatiques relatives à la note du comte Andrassy se poursuivront principalement à Constantinople.

La note du comte Andrassy ne concerne d'ailleurs que les provinces insurgées et ne parle pas du contrôle de l'exécution des réformes par les six ambassadeurs résidant à Constantinople.

Le comte Andrassy ne propose pour le moment aucun projet définitif quant au contrôle de l'exécution des réformes.

On reçoit de l'île de la Réunion des lettres du 12 décembre annonçant une catastrophe lamentable.

Un énorme effondrement de terres et de rochers s'est produit sur un espace de deux kilomètres, dans les montagnes du district de Salazié, à 5 kilomètres de la source thermale. On a relevé déjà 62 morts.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 6 janvier.

La Bourse a été moins animée aujourd'hui qu'hier, et cependant les cours se sont maintenus avec une assez grande fermeté.

Le 5 0/0, qui s'était arrêté hier en grande hausse à 104,92 1/2, n'a perdu que 7 cent. 1/2 et fait encore très-facilement 104,85.

Le 3 0/0 n'a faibli, lui, que de 2 cent. 1/2, et nous l'avons entendu demander en clôture à 66,27 1/2, cours auquel il a, du reste, été coté officiellement.

L'Italien n'a pu maintenir son magnifique cours d'hier et nous le retrouvons ce soir à 73,65. Nous espérons pourtant qu'il regagnera quelque chose dès demain.

Le Turc a encore perdu 1 fr. 60 et le voici tombé à 21,30. Il est même très-probable que cette malheureuse valeur verra avant peu le cours de 20, auquel, croyons-nous, elle est d'ailleurs déjà tombée. Les Lots sont à 49,50.

Le Crédit mobilier a regagné 5 fr. et fait actuellement 193,75. Nos prévisions commencent donc à se réaliser.

Le Pérou a gagné quelque chose et se cote 35 couramment.

La Banque de Paris a reperdu les 7 fr. 50 qu'elle avait gagnés hier : elle est revenue à 1107,50; la Banque ottomane a eu une plus forte baisse encore : de 456,25, elle est descendue à 445.

Extérieure espagnole, 18; Intérieure, 16 3/16.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 10 janvier 1876,

LA BELLE HÉLÈNE

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. H. Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'Offenbach.

1^{er} acte: *L'Oracle*. — 2^e acte: *Le Jeu de l'Oie*. — 3^e acte: *La Galère de Vénus*.

Les principaux rôles seront remplis par MM. Descamps, G. Simon, Silvy, George, Lutscher, Moreau, M^{lle} Mascart et Anglade.

29 Degrés à l'ombre, vaudeville en 1 acte, de M. Eugène Labiche.

CRÉDIT GÉNÉRAL. — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. Voir aux annonces.)

SAUVEZ LES ENFANTS PAR LA DOUCE REVALESCIERE DU BARRY DE LONDRES. — Partout on déplore

que l'enfant — la joie de la famille et l'espoir de la nation — est fort maltraité. Par l'ignorance seule des mères ou des nourrices, il en meurt la première année 60,000 en France et 40,000 en Angleterre! Cette misère est due ou à un allaitement trop fréquent, ou bien à l'usage du lait de vache ou de chèvre, ou à la panade — tous aliments inadmissibles, et qui, ordinairement, amènent une irritation de la muqueuse et, comme suite inévitable, l'échauffement ou la diarrhée, les vomissements continus, l'atrophie, les crampes, les spasmes et la mort. On a reconnu que la digestion d'un jeune enfant, une fois compromise, les drogues les mieux choisies sont impuissantes à réparer le mal! C'est un fléau pour la famille et pour le pays que cette destruction cruelle! Il y a pourtant un moyen simple et peu coûteux d'y parer, et qui a fait ses preuves depuis vingt-huit ans; c'est de nourrir le bébé et les enfants malades ou faibles de tout âge avec la *Revalesciera Du Barry*, toutes les trois heures de la journée, simplement bouillie à l'eau et au sel.

C'est en somme la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance.

Citons quelques-unes des preuves abondantes de son influence invariablement salutaire, même dans les cas les plus désespérés:

Cure N° 80,416.

M. le docteur F. W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin, le 8 avril 1872:

Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la *Revalesciera Du Barry*.

L'enfant, à l'âge de quatre mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus, qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La *Revalesciera* a immédiatement arrêté les vomissements et complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. Toutes mes expériences faites depuis avec la *Revalesciera* ont eu le même succès. Elle est quatre fois plus nutritive que la viande.

Cure N° 70,410.

Usine de Granvillars (Haut-Rhin), 12 juin 1868.

Monsieur, je suis heureux de vous dire que mon premier enfant, fort chétif, a été nourri pendant un an de votre *Revalesciera*, et que sa santé et son développement sont la merveille pour tout le monde. Il n'y a pas d'enfant dans le village aussi fort que le mien pour son âge. MERCIER.

Cure N° 85,421.

Bruxelles, le 25 juin 1874.

Mon plus jeune garçon, abandonné à l'âge de quatre à cinq mois par les médecins, ne voulait prendre ni ne digérait aucune nourriture, et se trouvait, par conséquent, dans un état de faiblesse qui mettait son existence en danger; c'est alors que je lui fis préparer une légère bouillie de *Revalesciera* qu'il mangea avec appétit et il a continué pendant plusieurs mois à s'en nourrir exclusivement. Aujourd'hui, âgé de onze ans, il est fort bien portant. DESWERT.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;

1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Evitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalesciera Du Barry*, sur les étiquettes. (531)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers

6 heures 10 minutes du matin.
11 — 30 — — —
1 — 40 — — du soir.
7 — 40 — — —

Départs de Poitiers pour Saumur

6 heures — minutes du matin.
10 — 30 — — —
12 — 30 — — du soir.
6 — 40 — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JANVIER 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66	40	15	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	740	5		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	725	5	50
4 1/2 % jouiss. septembre.	96			Crédit Mobilier.	193	75		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	700		
5 % jouiss. novembre.	104	75		Crédit foncier d'Autriche.	508	75	1 25	Société autrichienne, j. janv.	665		10
Obligations du Trésor, t. payé.	479			Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	325		5	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	433			Est, jouissance nov.	577	50		Orléans.	318		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	495			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	967	50	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	314		
— 1865, 4 %	502	50		Midi, jouissance juillet.	725		1 25	Est.	312		
— 1869, 3 %	370			Nord, jouissance juillet.	1220		7 50	Nord.	319	50	
— 1871, 3 %	349			Orléans, jouissance octobre.	1000		1 25	Ouest.	314		
— 1875, 4 %	473	75	50	Orléans, jouissance juillet, 65.	635			Midi.	312	50	
Banque de France, j. juillet.	3830		35	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	65			Deux-Charantes.	385		
Comptoir d'escompte, j. aodt.	630			Compagnie parisienne du Gaz.	1077	50		Vendée.	383	75	
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	495			Société immobilière, j. janv.	24			Canal de Suez.	521	25	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370			C. gén. Transatlantique, j. juill.	313	75	1 25				
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	908	75									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — — omnibus.
1 — 33 — — — soir,
4 — 12 — — — express.
7 — 17 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 35 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — omnibus.
9 — 41 — — — express.
4 — 44 — — — soir, omnibus.
10 — 38 — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etude de M^e RENOUE, notaire à Neuillé.

A VENDRE

En totalité ou par lots. Le dimanche 16 janvier 1876, au bourg de Vivy.

LA FERME

DE LA MACHETIÈRE

Située commune de Vivy, près la route de Longué.

ET DEUX PRÉS

L'un aux Pyronnières, l'autre aux Couvrefeux, commune de Saint-Lambert-des-Levés; Le tout contenant 7 hectares 35 ares en diverses parcelles. S'adresser, pour traiter, à M. LECUREUIL, propriétaire à Tours, quai Foire-le-Roi, n° 2, ou à M^e RENOUE, notaire. (4)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Lorraine, n° 22,

Composée de:

Caves, cuisine, bûcher en sous-bassement; salon, salle à manger et deux petites pièces au rez-de-chaussée; quatre chambres et cabinet de toilette au premier étage; grenier sur le tout; Jardin planté d'arbres fruitiers. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e MÉHOUSAS, notaire. (632)

A VENDRE

LE CHATEAU DE SOUZAY

BELLES CAVES, CUVES, Jardin, terres et vignes. S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 9 janvier 1876, à midi.

DE 18 MORCEAUX DE VIGNES

ET DE TERRES LABOURABLES

D'une contenance totale d'un hectare soixante-quatre ares, situés communes de Saumur, de Dampierre, de Varrains et de Chacé. (Voir les affiches.) (597)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Après décès.

Le dimanche 9 janvier 1876 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi. Il sera procédé, par le ministère de M^e LAUMONIER, En la propriété de l'île-Oger, située à Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau.

A la vente publique et aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. MARC-THABIS GAUTHIER, juge de paix retraité.

On vendra:

Meubles de toute sorte, literie, linge, batterie de cuisine, outils, instruments de jardinage, paille, foin, avoine, vins et futailles; Cheval, charrette, voiture et autres objets; Bibliothèque d'environ 800 volumes, comprenant ouvrages de droit, philosophie, littérature et histoire. (635)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennez, Actuellement occupé par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, Cancres de toute nature, Epilepsie, Ulcères, Goutte, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Toux, Maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le D^r ROBBE, médecin homéopathe, 30, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultation de 3 à 5 h. — Par correspondance affranchie. (621)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année. S'adresser rue du Temple, n° 9, à Saumur.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

POUDRE SOSAN

CONTRE LE RHUME DE CERVEAU 2 prises de cette poudre arrêtent instantanément le coryza sans aucun inconvénient. Envoi franco contre 0,60 cent. en timbres-poste. — Pharmacie générale, rue du Quatre-Septembre, 13, Paris, et principales pharmacies.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES.

PREMIÈRE ÉDITION

Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

Paris. Départem^t.
Un an... 6 fr. 8 f.
Six mois... 3 50 4
Trois mois... 2 " 2

ÉDITION DE LUXE

Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.

Paris. Départem^t.
Un an... 15 fr. 18 fr.
Six mois... 8 fr. 10 fr.
Trois mois... 4 fr. 5 fr.



ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleuries, à Paris

- EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
 - Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
 - Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
 - DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
 - Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
 - Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
 - Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
 - Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
 - PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 420 fr.
 - BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.
 - L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, Bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs, 13 vol. in-8°. 65 fr.
 - BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 480 fr.
 - CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 400 fr.
 - MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida, 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
 - MICHAUD. Biographie, 45 volumes in-8°. 360 fr.
 - MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8° avec gravures. 118 fr.
 - LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout inédit, 7 volumes in-8°. 52 fr. 50
 - LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 15 vol. 600 fr. 20 francs par mois.
 - DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4° illustr. 60 fr.
 - SEGUR (de). Histoire universelle, 7 vol. 37 fr. 50
 - DANGEAU. Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV, 19 vol. in-8°. 114 fr.
 - LUYNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 17 vol. in-8°. 102 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite de deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles: Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 14 volumes grand format. Prix: 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.